

Programme d'intégration en camp de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers



Préambule

Qu'est-ce que le camp de jour ?

La Ville de Trois-Rivières et ses partenaires du milieu communautaire organisent des camps de jour pour permettre aux enfants de 4 à 13 ans de profiter pleinement de l'été!

Pour encadrer ces camps de jour, la Ville recrute des animatrices et animateurs dynamiques, qu'elle prend soin de former et de bien outiller.

Mission

Offrir un service d'animation de qualité, abordable, accessible et sécuritaire aux enfants de 4 à 13 ans issus de familles trifluviennes, peu importe leur situation économique, pour le mieux-être et le développement de l'enfant.

Objectifs

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes, où le plaisir se conjugue avec de nouveaux apprentissages.
- Favoriser l'intégration de l'enfant dans une vie de groupe à l'intérieur d'un cadre sécuritaire, inclusif et accessible financièrement, afin de développer son autonomie, son estime de soi et lui inculquer de saines habitudes de vie.
- Stimuler la concertation avec nos partenaires afin de proposer un service d'animation estivale uniforme et de proximité dans le but de dynamiser le milieu.

Vision

Que le programme de camp de jour se démarque par son service d'animation de qualité, en répondant aux besoins de la population grâce à l'engagement de la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire et ses partenaires pour le bon développement des citoyennes et citoyens de demain.

À quoi peut-on s'attendre lors d'une journée de camp de jour?

Tout au long de l'été, les enfants vivront de multiples expériences de loisirs en compagnie d'autres enfants. Ils participeront, entre autres, à des rassemblements, de grands jeux, des activités sportives, scientifiques et artistiques, sans oublier les activités spéciales et thématiques. Les enfants fréquenteront les diverses installations municipales telles que les piscines, les jeux d'eau, les bibliothèques et les terrains sportifs.

Informations générales

Durée

La durée maximale est de 7 semaines en fonction de la fin des classes. Les dates exactes sont affichées sur le site Web de la Ville chaque printemps.

Tarifification

Le service de camp de jour est offert à la semaine. Tous les détails concernant la durée, la tarification et l'inscription sont disponibles en ligne au [Camp de jour | Site officiel de la Ville de Trois-Rivières](#) dans la section informations générales et inscriptions.

Objectifs et explication du programme

Qu'est-ce que le programme d'intégration ?

Conformément à sa mission et ses valeurs, la Ville de Trois-Rivières favorise l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers au sein de son programme de camp de jour. La Ville offre un accompagnement adapté à ces jeunes, afin de faciliter leur participation aux activités du camp de jour de façon sécuritaire et inclusive. Ce service d'intégration non spécialisé est offert, sans frais supplémentaires, aux enfants répondant aux critères d'admissibilité.

Le programme d'intégration vise à :

- Intégrer les enfants ayant des besoins particuliers au programme régulier de camp de jour;
- Favoriser leur participation aux activités de leur groupe;
- Impliquer activement les enfants aux activités offertes;
- Leur faire vivre une expérience positive de loisir, de qualité et diversifiée.

À cet égard, la Ville de Trois-Rivières et les parents ont une responsabilité partagée pour convenir des accommodements nécessaires pour favoriser l'intégration adéquate de l'enfant.

Admissibilité

Pour bénéficier du programme d'intégration, l'enfant doit avoir l'intérêt et être en mesure de participer à la majorité des activités régulières du groupe avec le soutien offert par le programme. Si l'enfant nécessite une programmation majoritairement en parallèle ou s'il peut compromettre sa sécurité ou celle d'autrui, il ne présente pas le profil nécessaire pour une expérience d'intégration optimale.

De plus, l'enfant doit :

- Être âgé entre 4 et 13 ans (avoir 5 ans au 30 septembre) de l'année en cours;
- Fonctionner sans risque pour sa sécurité et celles des autres enfants et des animateurs;
- Être en mesure de respecter le code de vie du camp;

- Être en mesure, avec le soutien d'un adulte, de :
 - Gérer ses émotions (anxiété, impulsivité...);
 - Communiquer ses besoins;
 - Entrer en relation adéquatement avec ses pairs;
 - Participer activement à un jeu de groupe;
 - Comprendre et respecter une consigne;
 - Répondre à ses besoins d'hygiène, d'alimentation ou de santé.

Si votre enfant correspond aux conditions d'admissibilité, notre équipe du programme d'intégration se fera un plaisir de vous accompagner dans le processus d'inscription et d'évaluation.

Notes : Le parent de l'enfant doit donner les autorisations nécessaires à la Ville afin que celle-ci puisse échanger de l'information avec les différents professionnels qui interviennent auprès de leur enfant, que ce soit en milieu scolaire ou en santé et services sociaux. De plus, satisfaire à ces conditions ne donne pas automatiquement droit au programme d'intégration. La Ville de Trois-Rivières, en collaboration avec son comité d'évaluation des besoins, déterminera si le programme d'intégration sera en mesure d'offrir les accommodements requis pour que l'enfant puisse vivre une expérience d'intégration positive et réussie.

Offre de service varié

Le programme d'intégration offre différentes possibilités d'accommodements de manière à favoriser une intégration optimale de chacun des enfants. Après l'évaluation des besoins des enfants, une offre de service comportant des accommodements sera proposée aux parents de manière à permettre aux enfants de vivre et de participer activement aux activités du camp de jour. Le programme permet de mettre en place des accommodements, sans toutefois dénaturer l'offre de service du camp de jour.

Le niveau de soutien peut varier d'un enfant à l'autre. Les services de soutien peuvent être offerts ponctuellement (soutien sans accompagnement nécessaire) ou de manière plus soutenue (accompagnement à ratio réduit).

Lors d'un accompagnement à ratio réduit, l'enfant est habituellement jumelé à 1 ou 2 autres enfants qui nécessiteront aussi un soutien supplémentaire. L'équipe des camps de jour favorise un accompagnement et non une suppléance. L'objectif est donc d'aider et de soutenir l'enfant dans la réalisation des actions qu'il entreprend et non de faire les choses à sa place. L'enfant sera donc inclus dans un groupe régulier et devra participer aux activités régulières avec le soutien de l'accompagnatrice ou de l'accompagnateur.

Notes : Lors du jumelage, le comité doit prendre en considération les caractéristiques des enfants évalués ainsi que les préférences de chacune des familles. Il est donc possible que le lieu proposé ne soit pas celui demandé initialement. Notez que l'équipe des camps de jour prend tout de même en considération la proximité du lieu de camp pour l'ensemble des familles.

Rôle de l'accompagnatrice ou l'accompagnateur

Comme mentionné précédemment, le service d'intégration n'est pas de nature spécialisée et possède donc ses limites. Contrairement aux services spécialisés, comme les milieux scolaires ou le réseau de la santé, le service peut être prodigué par des ressources qui sont encore en formation et pleines de bonne volonté. L'équipe de camps de jour favorise l'embauche de personnes étudiantes ou professionnelles dans un domaine connexe (ex. : éducateur spécialisé, enseignement, adaptation scolaire...). Toutefois, il n'est pas garanti et n'est pas obligatoire d'aller en ce sens. Notez que l'équipe d'accompagnement reste épaulée et outillée tout au long de l'été.

Durant les camps de jour, le rôle de l'accompagnatrice ou l'accompagnateur est de :

- Favoriser l'intégration et la participation sociale aux activités et au déroulement de la journée;
- Soutenir et encadrer adéquatement l'enfant;
- Assurer la sécurité et l'intégrité de l'enfant;
- Entretenir les liens entre l'équipe de camps de jour et les parents.

Intégration à l'équipe d'accompagnement

Pour chaque enfant qui participe au programme d'intégration, la Ville organise une rencontre de familiarisation avec le parent, l'enfant et son accompagnatrice ou accompagnateur. Au besoin, l'intervenante ou l'intervenant responsable du dossier de l'enfant peut être invité.

L'application du code de vie

Le code de vie est constitué de règles encadrant la participation de tous les enfants, les parents, ainsi que les membres de l'équipe d'animation et d'intégration du camp de jour. Il comprend une séquence d'intervention axée sur le respect, la civilité, la prévention et l'élimination de toute forme de violence, d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination.

Les enfants et les parents bénéficiant d'un service de soutien sont assujettis au même code de vie que les autres participantes et participants. *L'équipe du camp de jour s'attend à ce que l'enfant, avec le soutien de son accompagnatrice ou accompagnateur, soit en mesure de respecter ce code de vie.* Le non-respect des règles entraîne l'application de mesures disciplinaires.

Le code de vie est disponible en ligne sur le [Camp de jour | Site officiel de la Ville de Trois-Rivières](#) dans la section information générale.

Notes: La Ville de Trois-Rivières peut, après avoir respecté les séquences d'intervention prévues et s'être assurée d'avoir mis en place l'ensemble des interventions adéquates, mettre un terme à l'inscription d'un enfant s'il ne respecte pas les indications incluses dans le code de vie, qu'il bénéficie des services du programme d'intégration ou non.

Procédure en cas de contrainte excessive

Lors de la rencontre d'analyse des besoins, il en revient au comité d'évaluer si une contrainte excessive est avérée. Pendant le camp de jour, il revient à l'équipe de coordination de considérer tous les accommodements possibles et solutions alternatives en collaboration avec les parents. Une contrainte peut être qualifiée d'excessive lorsque l'accommodement demandé entraîne, entre autres :

- une atteinte réelle et importante aux droits et à la sécurité de l'enfant ou celle d'autrui;
- une entrave réelle au fonctionnement du camp de jour;
- une dépense majeure et excessive qui impliquerait un aménagement important pour l'organisation.

À la suite de l'identification des besoins de l'enfant, il est possible que le comité d'évaluation détermine des conditions spécifiques à l'intégration. Par exemple, si l'enfant présente des besoins particuliers en matière de manipulation et que la Ville n'est pas en mesure d'engager le personnel qualifié pour assurer ce genre d'action, elle devra déterminer si elle est en mesure de répondre à cette condition.

S'il n'a pas été possible de trouver un niveau de service adéquat ou une modalité d'accommodement raisonnable entre les parents, les partenaires au dossier de l'enfant et le personnel du programme de camp de jour, l'enfant pourrait être refusé et, dans la mesure du possible, être référé vers une autre ressource.

Important :

Soumettre une demande de service ne confirme en aucun cas l'accompagnement du jeune et une place au camp de jour. Étant donné l'importance du processus d'analyse, toute demande soumise après la date indiquée sera ajoutée à une liste d'attente et évaluée ultérieurement.

Une demande tardive peut entraîner une offre avec un nombre de semaines d'accompagnement restreint ou un refus.

Modalités d'inscription et étapes du processus

Demande de service

Les parents doivent compléter en ligne une demande de service pour leur enfant avant le 31 janvier. Les parents, les ressources professionnelles des milieux de la santé et de l'éducation sont considérées comme des collaborateurs pour soutenir l'identification des besoins de l'enfant tout au long du processus.

Analyse et évaluation des besoins

À la suite de l'évaluation de l'admissibilité de l'enfant par l'équipe des camps de jour, une cueillette d'informations doit être réalisée auprès des différentes ressources entourant l'enfant (intervenante ou intervenant scolaire et/ou santé).

Celle-ci est suivie d'une analyse et d'une évaluation des besoins pour chacun des enfants, réalisée à l'aide d'un comité. Le comité est composé de personnes représentant la Ville de Trois-Rivières et de ressources professionnelles spécialisées. Le comité est soumis à la confidentialité des dossiers analysés.

Jumelage et offre de service

Le comité détermine les possibilités de jumelage pour l'accompagnement de l'enfant et produit, si possible, l'offre de service. Il l'envoie ensuite aux parents, qui peuvent alors accepter ou refuser l'offre.

Rencontre d'intégration

Une rencontre est planifiée quelques jours avant le début du camp entre l'accompagnatrice ou l'accompagnateur, l'enfant et les parents, afin d'établir un premier contact.

Évaluation

De manière hebdomadaire, l'accompagnatrice ou l'accompagnateur communique avec les parents via un cahier de communication. De plus, un bilan sera produit à la fin de l'été. L'équipe des camps de jour s'attend à ce que le parent joue un rôle de facilitateur durant ces étapes de l'intégration de son enfant au camp de jour.

 Pour plus d'informations : composez le 311



Pour plus d'information :

1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 311 ou 819 374-2002

Télécopieur : 819 374-2299

v3r.net